



RESEAU ALIEN CORSE : RAPPORT FINAL DU COMITE REGIONAL CORSE DE LA FFESSM (CRC-FFESSM)

I. Contexte

Depuis plusieurs années, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) s'est engagé dans la prévention et la lutte contre les espèces marines invasives en Corse, avec la mise en place du « Réseau Caulerpes » dès 2003. Ce réseau répondait aux préoccupations de la région face à la progression de plus en plus inquiétante de deux algues en Méditerranée : *Caulerpa cylindracea*, désormais répandue sur l'ensemble du littoral Corse, et *Caulerpa taxifolia*, encore absente des côtes de l'île. Néanmoins, ces dernières années, la présence d'espèces allogènes en Corse semble ne plus se limiter à la seule espèce *Caulerpa cylindracea*. Cette situation a conduit l'OEC à étendre l'action du « Réseau Caulerpes » en créant, en décembre 2015, le « Réseau Alien Corse ». Ce dernier doit entre autres permettre d'assurer une veille systématique des espèces considérées comme problématique pour la Corse.

Dans ce contexte, une **convention de partenariat** a été adoptée entre l'OEC et le Comité Régional Corse de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (CRC-FFESSM) pour la période décembre 2015 / novembre 2016 (cf. Annexe 1). Celle-ci a permis la constitution d'un réseau d'opérateurs de terrain désigné sous le terme de « cadre-relais » et composé de moniteurs de plongée sous-marine appartenant à des clubs locaux et affiliés ; Ceci afin d'impliquer les centres de plongée implantés en Corse toute l'année dans une véritable dynamique de surveillance des fonds sous-marins.

Une nouvelle convention prise en application de la délibération n°25/48 du bureau de l'Office de l'Environnement de la Corse en date du 26 mai 2025 (références convention : 25/48 service DDM) cf. copie de la convention en annexe 1

Ce **rapport final** présente les actions et opérations réalisées par le CRC-FFESSM pour l'**année 2025-2026** (du 1 janvier 2025 au 31 mars 2026), les résultats globaux et un état des dépenses réalisées au terme de l'opération. La difficulté à trouver une

structure d'accueil en Corse du Sud n'a pas permis d'utiliser toute la subvention accordée.

II. Désignation du chargé de mission

Le 23 janvier 2016, lors de la réunion de Comité du CRC-FFESSM, **Daniel Buron** a été désigné Chargé de mission pour le « Réseau Alien Corse » par les membres du comité. Pour cette année, il est maintenu à cette fonction.

III. Désignation des cadres-relais

Le comité régional dispose de **dix cadres-relais**, tous issus de l'ancien réseau « Caulerpes ». Il s'agit de moniteurs ou plongeurs niveau III de plongée au minimum, certains sont beaucoup plus actifs que d'autres, en fonction de leurs impératifs professionnels. :

- ✓ Daniel BURON, pour le secteur « Bastia Nebbiu & Corse » ;
- ✓ Karine LERISSEL, pour le secteur « Ajaccio et sud Corse » ;
- ✓ Marjorie DUPRE-POIGET, pour « l'Extrême sud de la Corse » ;
- ✓ Véro ESCALES pour la Balagne ;
- ✓ Quentin FONTAINE, scientifique STARESO, pour la « côte ouest de la Corse » ;
- ✓ Virginie SERAFINI, pour le secteur « Bastia et plaine orientale » ;
- ✓ Bruno BELINE, pour le secteur « Corse » ;
- ✓ Pascal ESPLAT-VALLI, pour le secteur « Calvi Balagne » ;
- ✓ Agnès FERRAND, pour le secteur Haute Corse ».
- ✓ Serge LAMOURETTE pour le secteur Sud et Sartène ». (nouveau)
- ✓ Celine TOLINI pour la haute Corse ». (nouvelle)
- ✓ Véronique STOUVENEL pour le secteur Propriano (nouvelle)
- ✓ Catherine HENRY pour le secteur Porto-Vecchio (nouvelle)

Pour mener à bien le déploiement du « Réseau Alien Corse », **l'effort est porté sur la mobilisation et la motivation** des cadres relais sus nommés.

Une formation cadres relais a été assurée pour deux cadres relais Celine Tolini et Serge Lamourette, recyclage pour Bruno Beline fin juillet, dans les locaux de STARESO durant deux jours par le chargé de mission Alien du RAC CRC FFESSM. Deux nouveaux cadres relais ont été formés en mars 2026, fin début Avril 2026, il s'agit de Cathy HENRY et Véronique STOUVENEL.

IV. Opérations réalisées par le Comité Régional Corse de la FFESSM

Pour l'année, une série d'actions ont été menées par le CRC-FFESSM, dont certaines sont toujours en cours de réalisation (veille passive).

➤ La surveillance régulière (ou recherche passive)

Dans la continuité de 2016 à 2023 une **veille passive** a été réalisée toute au long de l'année 2025-2026 par les clubs de plongée volontaires sur les **sites de plongée** qui sont, de fait, faciles à surveiller parce qu'accessibles et visités régulièrement. C'est à ce niveau que les cadres-relais jouent leur rôle d'informateur.

Sollicitation des clubs de plongée

En 2017, afin de constituer une base de clubs partenaires du « Réseau Alien Corse » sur l'ensemble du pourtour de l'île, le CRC-FFESSM avait sollicité par **email et/ou téléphone** la **quasi-totalité des clubs et structures commerciales agréées en Corse** (environ 80 clubs).

En 2024, les centres de plongée restants et déjà partenaires avait été de **nouveau sollicités** lors de l'Assemblée Générale du CRC-FFESSM du 4 décembre 2024) et des deux Comités Départementaux de Corse du Sud et de Haute Corse de la FFESSM. Le CRC-FFESSM espère **fédérer quelques clubs supplémentaires** pour l'année. Une nouvelle **demande par mail a été effectuée pour rappel dans le courant du mois de mars 2025 et novembre 2025**, ceux-ci sont à chaque fois relancés lors des assemblées générales FFESSM en Corse en fin d'années (octobre & novembre). Cf. tableau 1

Tableau 1 : Liste des 24 clubs ayant répondu favorablement pour la saison 2021-2022-2023-2024-2025-2026

Liste des clubs adhérents au réseau Alien en 2025-2026 (un club supplémentaire)

2019-2020

2020-2021	2017 ou 2018				
	2B	04200014	NEPTUNE CLUB BASTIAIS	SERAFINI	François
	2A	04200021	S.C. DE LA COTE DES NACRES	GISSELAIRE	Jean Luc
	2B	04200040	CLUB LEGION CALVI	RODRIGUEZ	Gabriel
	2B	04200116	ECOLE DE PLONGEE DE ST FLORENT	CASTELLI	Cyrille
	2A	04200127	L'AQUARIUM	DUPRE POIGET	Marjorie
	2B	04200141	L ARINAGHJOLA	VRIJENS	Jo
	2A	04200159	MASK	LERISSEL	Karine
	2A	04200164	APNEA CLUB AJACCIEU	STEINER	Chantal
	2A	0420014C	CORSE PLONGEE		

	2B	0420016C	A LUCERNA	ANGELINI	Pierre François
	2B	0420032C	SARL ALGAJOLA SPORT NATURE	FLUIXA	Charles
	2B	0420036C	COSTA VERDE LOSIRS	DAYRIES	Christian
	2A	0420038C	NAUTICA LOISIRS PLONGEE	BORGOMANO	Dominique
	2B	0420042C	CALVI PLONGEE	ESPLAT VALLI	Pascal
	2B	0420057C	DIVING CALVI A PIAGHJA	COLLIER	Teddy
	2B	0420055C	CAPI CORSU TSM	RAMAZOTTI	Stéphane
	2B	0420057C	A PIAGGHJA DIVING	CONSIGNY	Christophe
	2A	0420060C	PORTO VECCHIO PLONGEE	GOMBAULT	Stéphane
	2B	0420030C	MADREPERLA	ESPERVIER	Jean Marie
	2B	0420073C	CALYPSO PLONGEE	BENAYA	Rym
	2A	0420070C	TORRA PLONGEE	GRANELLI	Gilles
	2B	04200169	CORSICA SUB	VIALE	Maud
2024	2B	0420097C	EPIC	MONEYRON	Christian
2026	2A	04200178	NATUR'APNEA	TIGREAT	Justin

	Année 2019-2020 & 2020-2021 & 2021-2022-2023 & 2024-2025 2025-2026
	Année 2018-2019
	Année 2016-2017

Le logo des clubs partenaires du réseau Alien Corse est référencé sur la page clubs partenaires du site web du réseau Alien Corse CRC-FFESSM : <http://www.ffessm-corse.com/node/797>, en cliquant sur le logo l'internaute est dirigé vers le site web du club.

Formation et sensibilisation des clubs de plongée

Comme les années précédentes et depuis 2016, des formations à l'attention des moniteurs et des plongeurs sont organisées au sein des clubs volontaires identifiés. Les moniteurs des clubs de plongée peuvent ainsi procéder, par la suite, à la sensibilisation des plongeurs fréquentant l'établissement et leur transmettre les informations nécessaires à la recherche de toute espèce invasive qu'il pourrait être amené à croiser.

Concrètement, les cadres-relais proposent une **animation sur le fonctionnement du Réseau et son rôle**, ainsi que sur les **techniques de reconnaissance des espèces ciblées**. Chaque club est visité si possible au moins **trois fois durant l'année** (avant, pendant et après la saison estivale). Pour mener à bien cette sensibilisation, des outils de communication ont été développés (cf. après). Les cadres-

relais peuvent également effectuer **une ou plusieurs plongées d'observation** au sein du club avec les plongeurs présents lors de l'animation, en se joignant aux palanquées.

Il faut également noter que des **stages de formation (séminaires)** sur les espèces invasives et adaptées aux objectifs du Réseau sont organisés **à l'attention des « cadres-relais » et moniteurs des clubs**, avec l'aide de l'Université de Corse (et suivant leurs disponibilité). Cela a été réalisé au mois de novembre 2025 pour les nouveaux cadres relais et moniteurs des clubs, le séminaire prévu principalement pour les clubs du sud en 2025 en Corse du Sud n'a pas pu être organisé faute de structure support disponible.

Pour l'année 2025-2026, le CRC-FFESSM a souhaité **maintenir le nombre de plongées** liées à la surveillance régulière, voire l'améliorer si le nombre de clubs partenaires augmente. Cela a été possible dès le versement de l'avance à la convention, le chargé de mission et les cadres relais ont continué à former les clubs et plongeurs au sein de leurs clubs respectifs avant le versement de cette avance.

Les cadres relais se sont moins déplacés que les années précédentes, cependant, les formations de moniteurs-plongeurs ont pu être faite au sein de leurs structures respectives, ce qui de fait n'a pas engendré de frais, pas de demande de défraiement de la part de ces cadres relais lorsque la sensibilisation est faite au sein de leur club.

Depuis l'été 2020 la FFESSM a développé son nouveau carnet de plongée en ligne complété par un carnet naturaliste CROMIS :

<https://biologie.ffessm.fr/cromis> et <https://cromis.ffessm.fr/sso-login>.

Il est le carnet de plongée de tous les licenciés FFESSM.

Les espèces Alien recherchées par le réseau ont été intégrées à ce carnet et peuvent être signalés par ce biais, Daniel BURON **valideur CROMIS** pour la région Corse Méditerranée occidentale, reçoit chaque jour les observations avec photos, cela **permet de comptabiliser toutes les espèces Alien** qui peuvent apparaître sur ces relevés, ces observations sont transmises à l'équipe scientifique de l'université de Corse tous les trimestres. **Comme d'autres carnets de plongée le carnet CROMIS ne se substitue pas à celui du Réseau** mais évite de perdre de précieuses signalisations en touchant les nombreux plongeurs qui ne connaissent pas encore le Réseau (notamment ceux qui voyagent en Corse durant la saison estivale).

Le relevé **CROMIS** appartient au plongeur, celui-ci coche toutes les espèces rencontrées lors de sa plongée. Ceci présente l'avantage de signaler à chaque plongée les éventuelles espèces exotiques rencontrées, ce qui permet sur la durée de **noter la présence ou non présence** de ces espèces. (Lors des années précédentes, certains plongeurs ont signalé une espèce Alien une seule fois, alors qu'ils l'ont vue lors de plusieurs plongées.)

Ces relevés sont vus et notés tous les jours par le chargé de mission alien du CRC, à raison de un quart à trois quart d'heure chaque soir, cela représente un nombre d'heures non négligeable de travail de collation.

A terme les signalisations via **CROMIS** devraient devenir beaucoup plus importantes, ce carnet n'a que cinq ans d'existence, mais celui-ci **est le carnet de plongée de plus d'une centaine de milliers de licenciés de la FFESSM** et non licenciés (possibilité pour un non licencié à la FFESSM de s'inscrire à CROMIS et de transmettre des données avec photos). De plus un plongeur en vacances en Corse, peut par le biais de ce carnet signaler une E.E.E. sans même avoir reçu une information ou sensibilisation sur le Réseau Alien Corse.

Les réseaux Alien **Grand Ouest**, **Normandie** et **Occitanie** utilisent également ce carnet pour leurs signalisations d'espèces exotiques. Un réseau **Alien Eaux Douces** a également été créé fin 2024, début 2025 et utilise aussi ce carnet. L'harmonisation de ce moyen de signalisation au sein de la fédération facilitera les relevés et signalisations, l'utilisation de ce carnet est enseignée lors des stages de formation de plongeur biologiste FFESSM.

Les trois supports Carnet de plongée (Carnet smartphone, carnet de plongée technique, carnet de plongée naturaliste CROMIS vont être fusionné en un seul carnet consultable sur tous supports, **mise en application prévue en juin 2026**). Cela devra permettre une meilleure diffusion des observations, en effet seul le carnet CROMIS permettait l'observation et le signalement des EEE.

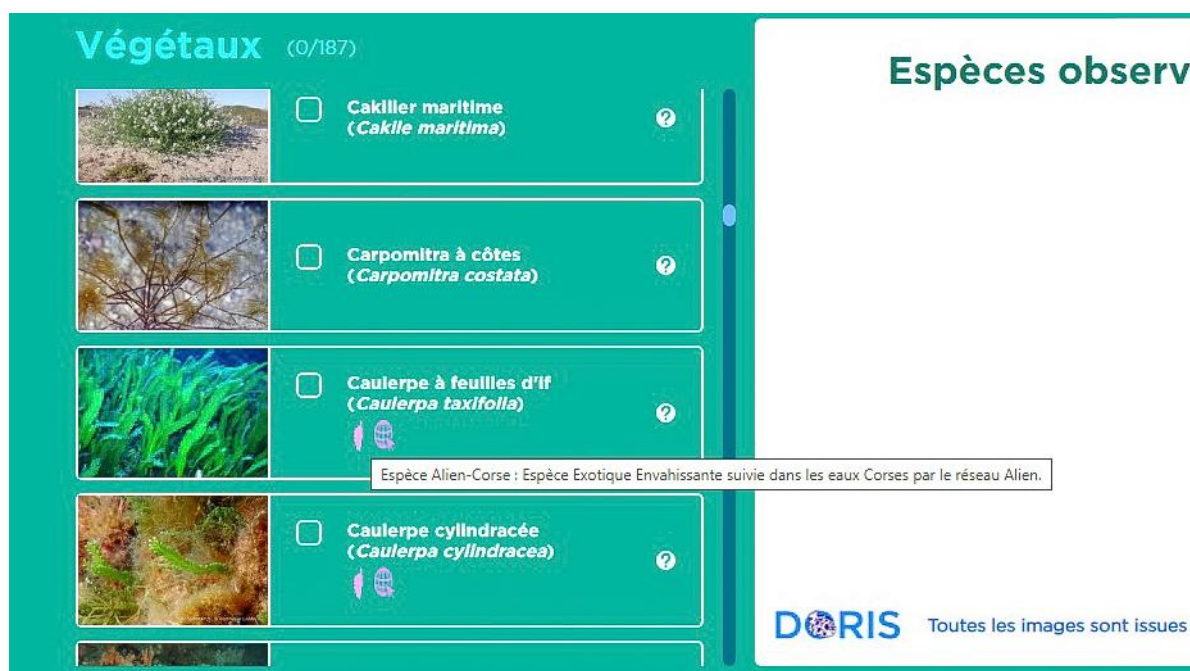


Photo 1 : exemple de tag sur images proposées dans le carnet de plongée CROMIS (logo corse sur toutes les espèces recherchées par le réseau et identifiables dans CROMIS) image issue du site cromis-ffessm.fr

Séminaire de formation pour les cadres relais et moniteurs techniques des clubs corses

Le Réseau Alien Corse du CRC FFESSM, la commission régionale Environnement et Biologie Subaquatiques, le Comité Départemental 2B FFESSM, a proposé aux moniteurs techniques et apnée (à partir de moniteur E1, formateur Bio 1, cadres relais du RAC) licenciés en Corse (licence et certificat médical à jour durant ce séminaire), un **séminaire formation et information des outils de sciences participatives**. (25 places disponibles avec un bateau 19 plongeurs pour sorties au large ou plongées du bord, si plus nombreux). Il a été possible d'ouvrir ce séminaire aux plongeurs autonomes (sur liste d'attente), le séminaire n'étant pas complet (19 places plongeurs, 6 places intervenants).

Au cours de ces séminaires Biologie, il a été abordé :

Le Réseau Alien Corse, information, sensibilisation, conduite à tenir en cas de découverte d'espèces non natives de Méditerranée. (**Conférence d'un scientifique de l'Université de Corse**) et comment utiliser tous les outils de sciences participatives pour signaler une espèce exotique. Les résultats des années précédentes ont également été présentés.

L'OEC avec une présentation du réseau qu'il a créé en 2016, ses objectifs, l'historique du réseau et la présentation des partenaires à ce réseau. Ainsi qu'une présentation plus générale des Offices de la Corse.

Le Réseau Alien CRC FFESSM : rôle, missions, comment devenir cadre relais et rejoindre l'équipe du RAC FFESSM. (Deux nouveaux cadres relais pour 2025 ont

souhaités rejoindre l'équipe, leur formation sera complétée en avril après la manifestation Vita Marina à Sartène) et mai 2026 lors du stage découverte de biologie marine au profit de la section sportive du lycée agricole de Sartène.

Les outils fédéraux DORIS et CROMIS. (Présentation par Com Bio Régionale Corse), CROMIS un outil de sciences participatives qui trouve toute sa place au sein des Réseaux Alien.

Présentation de l'outil de sciences participatives BioObs par un des membres de BioObs (les données de cet outil sont transmises au réseau via le chargé de mission RAC du CRC-FFESSM).

SEPTENTRION Environnement -POLARIS - CIGESMED for Divers. (Présentation de l'outil de sciences participatives sur le coralligène et les coraux, mise en situation pratique pour quatre plongeurs lors de deux plongées, cet outil permet également de signaler les espèces invasives).

Conférence d'un universitaire de l'Université de CORSE : évaluation des contaminations et de leurs effets sur les organismes marins. Cette intervention a soulevé de nombreuses questions sur l'effet des ENI sur ces mêmes organismes.

Ce séminaire s'est déroulé le **weekend du 7-8-9 novembre 2025 à Calvi dans les locaux de la STARESO.** (Arrivée le vendredi 9 au soir), Les cadres relais du Réseau été attendus dès le vendredi à midi.

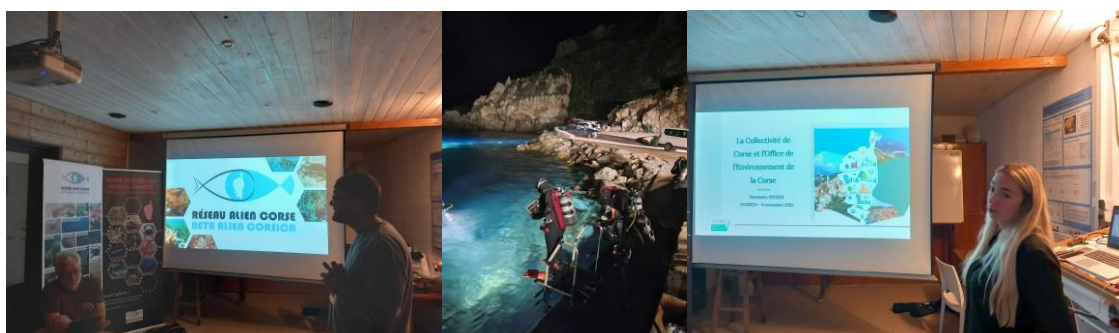
<https://www.ffessm-corse.com/seminaire-alien-novembre-2025>

La session de formation comportant une partie théorique et une mise en pratique de 2 ou 3 plongées ont été assurées par les Commissions Bio **du CRC FFESSM et du CoDep2B FFESSM.**

Photos



Photo 2 : fin du séminaire nov. 2025, crédit Daniel Buron



Photos 3,4,5,6,7,8 : espèce alien rencontrée, conférence et départ plongée d'application nov. 2025 ; crédits photos Daniel Buron, Virginie Serafini, Bruno Beline,



Photo 9,10 : Présentation Universitaire Univ Corse & présentation réseau par chargé mission Alien CRC FFESSM ; crédit Virginie Serafini



Photo 11, 12 : plongée pratique, au retour utilisation des moyens de signalisation du réseau, crédit virginie Serafini

Ces séminaires rencontrent un franc succès, toujours organisés en dehors de la saison estivale, il est plus facile de mobiliser un maximum de moniteurs et gérants de clubs (22 personnes pour ce séminaire alien de novembre 2025). Nous pouvons noter une augmentation des signalisations à l'issue de ces manifestations, non pas qu'il y a plus d'espèces alien, mais grâce à ces journées, le message Signalez ! est encore frais et tout le monde y pense.

C'est durant ce séminaire que deux nouveaux cadres relais ont été recrutés, leur formation sera complétée début avril 2026.

La recherche active

Parallèlement à la recherche passive, une **stratégie de recherche systématique** des espèces ciblées par le Réseau ne peut pas être envisagée comme les années précédentes (aucune recherche de ce type n'a abouti en raison du manque de personnel). Le CRC FFESSM n'a pas les moyens de fournir des plongeurs possédant

une certification hyperbare (minimum classe I mention B) et un certificat d'aptitude à jour à l'hyperbarie.

➤ **Les vérifications *in situ***

Parallèlement à la mise en œuvre des veilles passives, les cadres-relais s'attachent à vérifier *in situ* les éventuelles signalisations d'espèces invasives, selon leur disponibilité, dans le cadre d'une plongée d'observation avec le club partenaire ayant signalé la ou les espèces invasives. Pour cette saison aucune vérification *in situ* n'a été réalisée (aucune demande ou signalisation nécessitant ce genre de vérification).

➤ **Les matériels opérationnels et de communication développés pour le Réseau**

Afin de déployer le « Réseau Alien Corse », une série d'outils de communication et de matériels opérationnels sont utilisés par le CRC-FFESSM.

Pour les clubs de plongée partenaires du réseau :

✓ Une affiche « grand format » (70 cm x 50 cm), comprenant une dizaine d'espèces considérées comme problématique pour la Corse (Figure 1). Réalisée par l'OEC et l'Université de Corse en 2021, cette affiche avait été éditée en 250 exemplaires par le CRC-FFESSM pour distribution et affichage dans les clubs de plongée partenaires du Réseau.

✓ Il Reste environ une trentaine d'affiches.



Figure 1 : Affiche conçue en 2021 par l'OEC et l'Université de Corse pour le « Réseau Alien Corse »



Figure 2 : Affiche conçue en 2025 par OEC et Université de Corse pour le « Réseau Alien Corse » Révision liens & QR code.

Cette nouvelle affiche est proposée en téléchargement sur le site du Comité Régional Corse FFESSM, volet Réseau Alien Corse.

<https://www.ffessm-corse.com/nouvelle-affiche-reseau-alien-corse>

Cette affiche a été imprimée pour la nouvelle saison 2026-2027 en 300 ex. en 2026 en 2 tailles (50x70 et 35x50).

- ✓ Un jeu de plaquettes immergeables, avec **dix-sept espèces invasives** reconnaissables facilement par les plongeurs. Ces plaquettes se présentent sous la forme de deux feuilles imprimées en recto-verso et format A5, avec en première page l’affiche du Réseau et une partie blanche réservée aux prises de notes, puis sur les trois autres pages, les photographies des espèces. Le choix

des espèces a été réalisé en collaboration avec l'Université de Corse et l'OEC. En 2016, ce jeu de plaquettes conçu par le CRC-FFESSM avait été édité en 500 exemplaires. Il reste environ 1/12 -ème du lot (soit 30 ex). En 2025, il a été distribué aux nouveaux clubs de plongée et renouvelés dans les clubs déjà partenaires (en cas de perte ou détérioration) lors des animations organisées par les cadres relais. L'objectif étant que les clubs embarquent les plaquettes à bord des bateaux lors de chaque sortie afin de permettre aux palanquées de les consulter à bord des embarcations et éventuellement les emporter sous l'eau ;

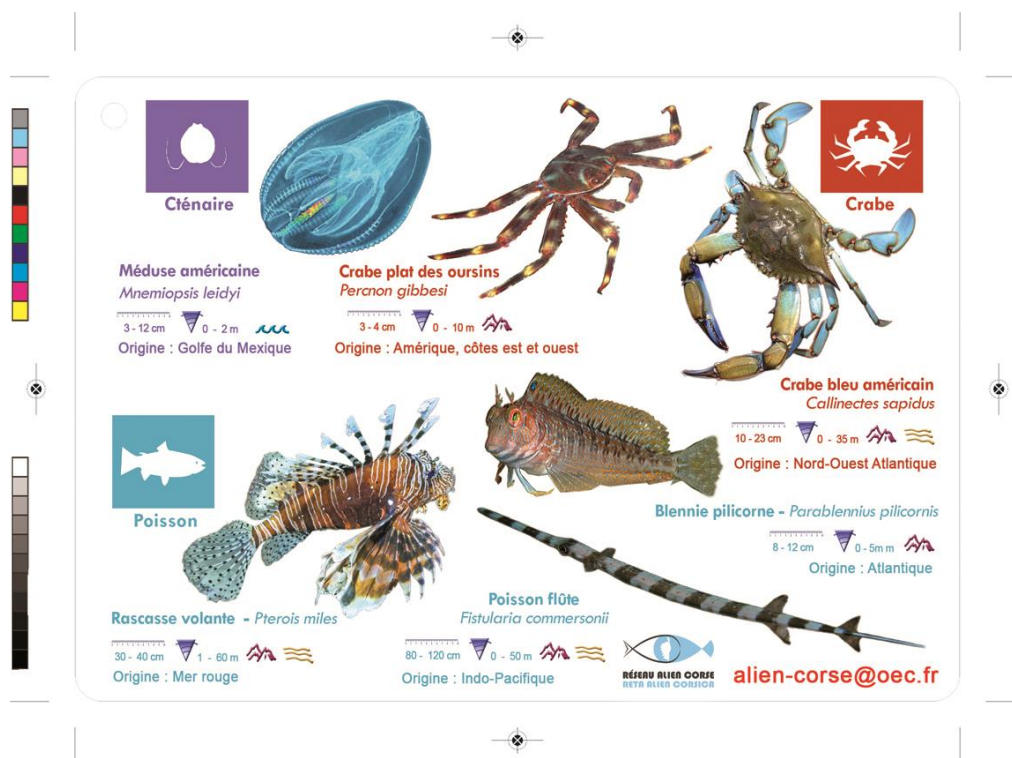


Figure 3 : Exemple d'une des quatre faces des plaquettes immergeables réalisées par et pour le « Réseau Alien Corse »

- ✓ Une fiche « signalisation (conçue par la Fac de Corte),

Cette fiche est depuis mai 2019 remplissable en ligne, à partir d'un téléphone portable, tablette ou ordinateur. L'utilisateur peut y joindre des photos. Cette fiche est directement transmise à l'équipe EquEL de l'Université de Corse. Le lien pour remplir cette fiche est en ligne sur le site web du Réseau Alien corse CFC-FFESSM : <https://www.ffessm-corse.com/signalement-especes-reseau-alien-corse>

Elle est également disponible sous format informatique (PDF) par le CRC-FFESSM à tous les clubs de plongée partenaires, afin que les plongeurs des clubs puissent rendre compte de leurs éventuelles observations d'espèces invasives.

Conçue en 2016 et remaniée en 2017 par l'OEC et l'Université de Corse, cette fiche est composée d'un paragraphe « Observateur » (coordonnées) et d'un paragraphe « Localisation », avec une série d'informations à compléter sur l'espèce invasive (nom de l'espèce, date d'observation, profondeur, lieu, coordonnées GPS ou amers, type de fond, etc.) Un encadré vide a également été prévu afin d'y fixer un échantillon de l'espèce ou d'y insérer une photo (cf. Annexe 3). Depuis **début 2017**, cette fiche est proposée en téléchargement sur le site web du CRC-FFESSM (<https://www.ffessm-corse.com/presentation-reseau-alien-corse>). Elle est également transmise aux nouveaux clubs adhérant au Réseau durant l'année.

- ✓ Une application Smartphone (conçue par l'UCPP),
Cette application (Android) a été présentée à chaque journée de sensibilisation ou formation, les **participants ont été encouragés à télécharger cette application**. (Difficultés à télécharger, il faut passer par la page FB du Réseau et plusieurs participants n'ont pas réussi).

Pour les cadres-relais (journées formation clubs de plongée – recherche passive) et les clubs de plongée partenaires : réellement réalisé lors du séminaire de novembre 2025 à Calvi dans les locaux de la STARESO.

- ✓ Un jeu de fiches « espèces », comprenant une série d'informations sur les espèces exotiques ou invasives (moyen de reconnaissance, milieu de vie, etc. ; cf. Figure 3). Créées par l'OEC et la Fac de Corte, ces fiches ont été réalisées en **format A5 et A4**, puis plastifiées et **reliées dans un livret spiralé**, pour consultation par les plongeurs des clubs lors des journées de formation avec les cadres-relais, (5 A5 et 2 A4 en stock actuellement). Ce livret a été remplacé par le livret Alien 2023 88p, distribué depuis des années, ce livret ancien est encore présent dans les clubs qui l'ont reçu les années précédentes.

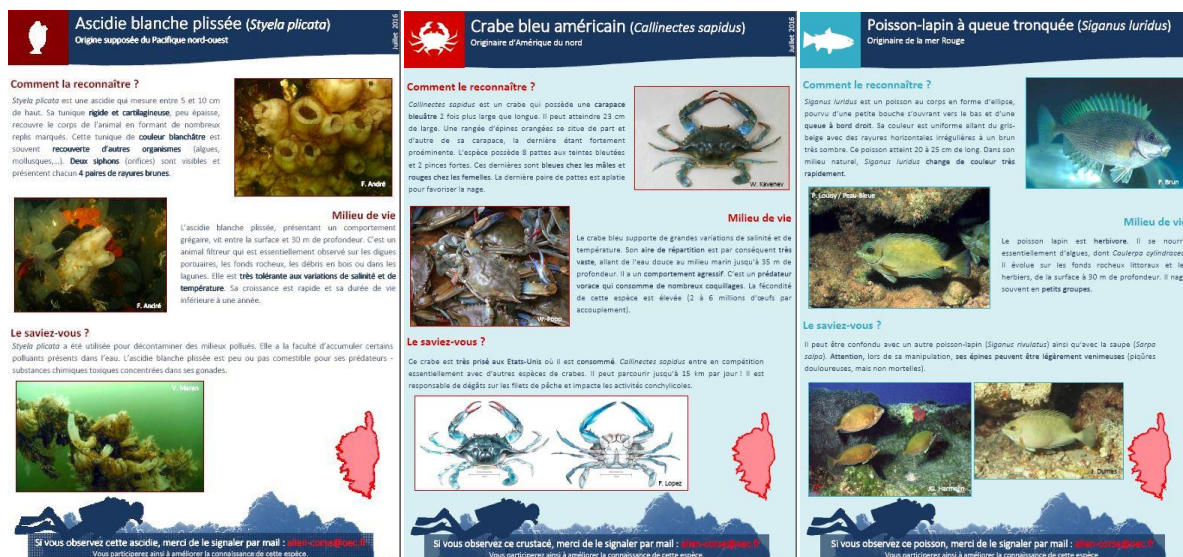


Figure 4 : Exemples de fiches à disposition des cadres-relais et réalisées par l'OEC

- ✓ Un jeu de Livrets en format A5 a été réalisé durant l'année 2023, ces livrets de 88 pages sont beaucoup plus complets que les précédents, ils présentent l'avantage d'intégrer les espèces ressemblantes, ce qui aide le plongeur à déterminer et reconnaître l'espèce alien éventuellement recherchée. Ces livrets ont eu un vif succès lors du séminaire et lors de l'assemblée générale du comité régional Corse en novembre 2023-2024 puis en 2025. Une réédition de 500 ex a été réalisée début 2026, ce livret sera distribué aux moniteurs de plongée lors des prochaines saisons.



Photos 14 : livrets RAC version 2023 80 p réalisés par O.E.C. ; crédit Daniel Buron

Pour le grand public (plongeurs et autres) :

- ✓ Des kakémonos », conçu et édité par le CRC-FFESSM afin de sensibiliser le public lors des manifestations fédérales ; 2 jeux réalisés en 2017 : ceux-ci ont été renouvelés en 2026.

- ✓ **Un jeu de 3 drapeaux avec le logo Alien**, qui est utilisé lors des manifestations grand public et manifestations fédérales.
- ✓ **Un jeu de 2 oriflammes avec affiche et logo Alien**, recto verso avec logo, affiches (2 modèles). Ceux-ci sont en mauvais état et seront à renouveler.
- ✓ **Un jeu de 3 bâches poissons »**, conçues par la Fac de Corte et réalisés en 2017 par le CRC FFESSM, ces supports sont présentés à chaque manifestation.
- ✓ **Une page web dédiée au « Réseau Alien Corse »**, conçue par le CRC-FFESSM sur le site du Comité en 2016 (sous la forme d'information et de sensibilisation au profit des dirigeants des clubs et des plongeurs, etc.). **Cette page web mise à jour régulièrement est consultable à l'adresse suivante :**
<https://www.ffessm-corse.com/presentation-reseau-alien-corse>
- ✓ **Des flyers 4 faces A5 avec une face reproduisant l'affiche du réseau Alien**, ces flyers sont en dotation dans les clubs et facilement distribuables aux plongeurs qui retrouvent toutes les informations du Réseau Alien Corse (lien vers site web et application Android, conduite à tenir en cas de découverte d'espèces exotiques envahissantes). Ces flyers ont été renouvelés et livrés fin 2023 (5000 ex) afin d'être distribués sur le stand Comité Régional Corse au salon de la plongée 2024 & 2025 (1500ex), ces flyers seront remis aux visiteurs envisageant de venir en corse pour la saison prochaine, **afin de les sensibiliser aux E.E.E. en corse.**



RÉSEAU ALIEN CORSE
RETA ALIEN CORSICA

Soyez vigilants ! Aidez-nous à protéger notre milieu marin en signalant toutes espèces inhabituelles

1 Observez

Prenez une photo ou une vidéo de toutes espèces inhabituelles (voir ci-dessous) observées en apnée, en plongée ou capturées (pêche, chasse sous-marine).



2 Signalez



 Réseau Alien Corse

 www.ffesm-corse.com/reseau-alien-corse

Formulaire accessible en ligne ou via le QR code

Scannez le QR code pour télécharger l'application Android





FFESSM

CORSE

www.ffesm-corse.com

Entre mer et montagne, le **comité régional Corse** représente la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM) et assure la promotion des activités subaquatiques sur la Corse.

Le **comité régional Corse** réunit 80 structures sous sa bannière (clubs associatifs et structures commerciales agréées), réparties sur 1000 km de côtes.








PRÉPAREZ
vos prochaines vacances

Suivez le QR code pour retrouver les contacts des centres de plongée sur notre site internet



Scannez-moi



Le **Comité Régional Corse**, via ses centres de plongée et ses commissions thématiques, vous propose de nombreuses activités subaquatiques :

- Découverte de la plongée sous-marine pour enfants et adultes, en bouteille et plongée libre
- Passage de diplômes de plongeurs, encadrants et d'enseignants, en bouteille et plongée libre
- Coursus spécialisés en environnement/ biologie subaquatique & archéologie sous-marine

En parallèle, le **Comité Régional Corse** œuvre au sein de la Région Corse sur des aspects économiques et écologiques tels que :

- la protection de l'environnement marin et le développement durable en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et l'Université de Corse
- la contribution au développement touristique de la Corse en partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse
- la participation au développement économique de la Corse en promouvant les offres et demandes d'emploi auprès des SCA





Photo 15 : Flyers Format A5, 4 plis Crédit photo D Buron

- ✓ **Un logo et un totem « Réseau Alien Corse »**, conçus en 2016 par le CRC-FFESSM, en collaboration avec l'OEC, et réalisé par le **FABLAB** Corti de l'Université de Corse. Ce logo et ce totem sont présentés à chaque manifestation
- ✓ **Un carnet pêcheur avec 20 espèces (conçu par l'UCPP), réalisé par CRC FFESSM**

Après avoir réalisé un livret plastifié pour les plongeurs (28 espèces) ; le réseau avait réalisé un livret spécial pêcheur, celui-ci comporte 20 espèces facilement identifiables par les pêcheurs loisirs. Celui-ci a été édité à 2500 exemplaires (stockage dans les locaux de l'OEC Bastia).

Ce livret a été distribué lors de la saison 2022-2023-2024-2025 et est quasi épuisé.



Figure 5 : Livret pêche de loisir

- ✓ **Réalisation d'un jeu de cartes « Invasion Sous-Marine »** : à l'intention du jeune public lors des manifestations grand public (Alien et pollution marine), ce jeu plus adapté à un petit nombre de joueurs sera testé lors des manifestations 2025-2026-2027 et sera consolidé s'il est approuvé, (création par cadre relais A Ferrand). Ce jeu complètera le jeu La Balade Marine de la commission Bio du CRC FFEISSM auquel avait déjà été rajouté les espèces exotiques envahissantes, cf. photo de la

manifestation Vita Marina ou Mer en Fête. (Deux exemplaires pour le RAC CRC-FFESSM).

- ✓ Réalisation d'un jeu de 1000 autocollants de 7 cm x 12 cm, ils seront distribués aux cadres relais pour les clubs lors des visites par cadres relais.



Photo autocollant fond blanc 7x12 cm

➤ **L'information et la sensibilisation du public dans le cadre d'activités diverses**

Une présentation du « Réseau Alien Corse » a été faite par le CRC-FFESSM :

- A **chaque Assemblée Générale Régionale et Départementale** de la FFESSM (soit **trois** présentations pour la fin de l'année 2025).
- Aux **stages d'initiation** à la biologie subaquatique ;
- Et à toute **autre manifestation fédérale** ou non (sciences participatives).



Photo 16 : AG CoDep 2B FFESSM Octobre 2025 ; Crédit Daniel Buron

- **Vita Marina à Sartène en avril 2025, Soirée grand public présentation Réseau Alien Corse et CROMIS (une soirée une trentaine de participants)**



Photo 17 : soirée grand public, crédit photo Justin Tigreat

- **Vita Marina à Sartène en Avril 2025 au profit scolaires (2 jours, 12 classes de scolaires).**



Photo 18 : Manifestation Vita Marina, RAC et com bio CRC FFESSM ; crédit Justin Tigreat



Photo 19 : crédit Justin Tigreat Vita Marina 2025 Sartène

- **Mer en Fête à Bastia en Juin 2025** (une journée, 6 classes de scolaires).



Photo 20 : A bord du Navire Corsica Linea ; crédit Serafini cadre relais RAC

CapMer à Santa Martinu di Lota en juin 2025 (2 jours, 12 classes de scolaires).



Photo 21 : Ecole primaire de Santa Martinu di Lota ; crédit Daniel Buron

Participation aux 10 ans du Réseau Alien Corse à Ajaccio Novembre 2025



Photo 22 : stand RAC crédit photo : daniel Buron

Le **CRC-FFESSM** a participé également à toutes les réunions « Réseau Alien Corse » auxquelles il a été convié. (Réunions en présentiel et Visio).

Les rapports trimestriels de signalisation d'espèces exotiques envahissantes ont été transmis au réseau (alien-corse@oec.fr) à chaque fin de trimestre, soit 5 rapports pour cette saison. Ceux-ci regroupent les relevés CROMIS, les signalisations faites directement au chargé de mission RAC FFESSM (mail, SMS, page Facebook, communication téléphonique, à chaque fois le chargé de mission encourage la personne à utiliser l'un des moyens de signalisation du réseau mais note cependant l'information afin d'éviter que celle-ci ne se perde), et le fichier Excel fournit par BioObs.

Au cours de cette saison les espèces signalées par le RAC FFESSM ont été :

1. *Caulerpa cylindracea*
2. *Codium fragile*
3. *Asparagopsis taxiformis*
4. *Womersleyella setacea*
5. *Lophocladia lallemandii*
6. *Lamprohaminoea ovalis*
7. *Calinectes sapidus*
8. *Percnon gibbesi*
9. *Parablennius pilicornis*

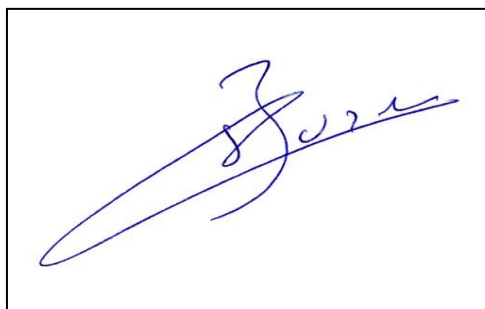
V. Budget Cf. Annexe 2

Prestations	Montant T.T.C.
Déplacements, mise en place du dispositif et visites clubs (plongées) Hébergements restauration cadres relais	877.00€
Formations cadres relais et moniteurs clubs	966.02€
Déplacements chargé mission	52.48€
Impression livrets 88p et réalisations supports visuels	6169.20€
Séminaire STARESO	3628.69€

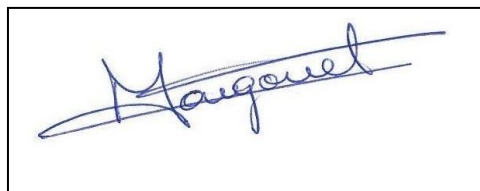
Anniversaire 10 ans Ajaccio	456.73€
Total	12150.12€

Fait à Ajaccio, le 31 mars 2026

Daniel BURON, chargé de mission pour
le « Réseau Alien Corse » au sein du
Comité Régional Corse FFESSM



Chantal MARGOUEY, présidente du
Comité Régional Corse FFESSM



Présidente Chantal MARGOUEY ; 115 rue du Capitaine François SCARBONCHI, Résidence les Grenadines
Bat C 20000 AJACCIO ; tel : 06 61 49 12 45
Mail : chantal.margouet@orange.com- Site : www.ffessm-corse.com

Annexe 1

Convention OEC / CRC FFESSM



Références Convention

N°25/012

Service : DDM

CONVENTION

Prise en application de la délibération n° 25/048
Du Bureau de l'Office de l'Environnement de la Corse
En date du 26 mai 2025

RELATIVE AUX ACTIONS DU
COMITE REGIONAL CORSE – FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS DANS LE
CADRE DU RESEAU ALIEN CORSE (RAC)

ENTRE

L'Office de l'Environnement de la Corse, 14 avenue Jean Nicoli - 20250 CORTI,
Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial de la Collectivité de Corse (CC), créé par la loi n°
91-428 du 13 mai 1991, n° Siret : 391 596 079 00023,
Représenté par son Président, M. Guy ARMANET et par sa Directrice par intérim, Mme. Lydia BELGODERE
Ci-après désigné « **OEC** »

D'une part,

ET

Le Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins – Résidence les Grenadines Bat C, 9 rue de
l'Archipel – 20000 AJACCIO, représentée par sa Présidente Mme Chantal MARGOUEY
Ci-après désigné « **CRC FFESSM** »

D'autre part,

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les invasions biologiques en milieu marin sont désormais considérées comme une menace planétaire pour les espèces indigènes, pour l'économie et la santé humaine. On estime que les espèces envahissantes accélèrent le déclin des espèces autochtones, qui subissent déjà des pressions environnementales, provoquant ainsi des pertes et des extinctions de populations, à l'échelle locale sinon à l'échelle mondiale. Les répercussions sont telles que ces invasions sont considérées comme la deuxième cause de perte de biodiversité après la destruction d'habitats. Ces invasions constituent également l'une des quatre plus grandes menaces contre les mers du globe, aux niveaux local, régional et mondial (PNUE-PAM-Plan Bleu, 2009). L'introduction (souvent involontaire) d'espèces allogènes, c'est-à-dire extraméditerranéennes, est un phénomène incessant puisqu'on estimait en 2006 qu'il s'était produit en moyenne une introduction toutes les quatre semaines au cours des cinq dernières années (AEE, 2006). Ce phénomène se manifeste dans toute la Méditerranée, même s'il est plus marqué dans le bassin oriental, du fait de la proximité du Canal de Suez, qui constitue l'une des principales voies d'entrée. Ainsi, en 2012, on recensait 986 espèces allogènes en Méditerranée (775 dans le bassin oriental, 249 dans la zone centrale, 190 en mer Adriatique et 308 dans le bassin occidental), ce qui traduisait une accélération du phénomène avec une arrivée toutes les deux semaines (Zenetos et al., 2012). Toutes ces espèces allogènes ne sont pas problématiques, mais peuvent potentiellement le devenir dans la mesure où elles établissent des populations et se propagent, à l'état sauvage, dans un nouvel environnement et peuvent donc devenir envahissantes. La Convention pour la Diversité Biologique définit une espèce exotique envahissante comme étant « une espèce allochtone dont l'introduction et/ou la propagation menace la diversité biologique » (décision VI/23 ; CBD, 2002). Cette décision souligne, entre autres, la nécessité de privilégier la prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes aussi bien entre les pays qu'au sein des pays. Dans ce cadre, il est crucial de détecter précocement les espèces exotiques envahissantes afin de prendre rapidement des mesures pour empêcher qu'elles s'implantent durablement. L'intervention à privilégier consiste alors souvent à éradiquer ces organismes dès que possible (principe 13), et si l'éradication n'est pas possible, il convient de proposer des mesures de confinement (principe 14) et de lutte à long terme (principe 15). Le document réaffirme l'importance des stratégies et plans d'actions nationaux et régionaux et exhorte à une approche de coopération à tous les niveaux organisationnels. Il insiste sur le renforcement des connaissances, que ce soit en termes d'évaluation de ces espèces ou de leur impact, mais aussi sur le partage des informations disponibles (CBD, 2002). En 2003, le Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUE) adoptait un "Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée", qui identifiait une vingtaine d'actions dans son programme de travail, comme la réalisation d'un inventaire des espèces introduites (UNEP-MAP-RAC/SPA, 2005).

Contexte national :

Parmi les espèces marines allogènes envahissantes en Méditerranée occidentale, *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa cylindracea* (*Caulerpa racemosa* var. *cylindracea*) apparaissent comme les espèces les plus connues, au regard de l'importance de leur impact sur les écosystèmes benthiques méditerranéens, mais aussi les mieux étudiées (Coll et al., 2010). Ainsi, dans le cadre du rapport sur l'état de la mise en œuvre du « Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée », réalisé en 2007 par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP), la France signale que, par rapport à cette thématique, elle a réglementé :

- le passage des navires (en tant que vecteurs d'introduction potentiels d'espèces allogènes) dans les Aires Spécialement Protégées (ASP), la pêche ou encore les loisirs, mais sans communiquer les références des instruments juridiques récents,
- l'introduction d'espèces par le Code de l'environnement (bien que les décrets d'application ne soient pas encore finalisés). Elle signale également la mise en place d'un observatoire national sur l'expansion des caulerpes, mais le rapport ne mentionne pas l'instrument relatif à sa création (UNEP-MAP-RAC/SPA, 2007).

Contexte régional :

Alors que *Caulerpa taxifolia* semble encore absente du littoral de la Corse, *Caulerpa cylindracea* a été signalée pour la première fois en Corse en 2002 et fait depuis lors l'objet d'un suivi régulier à travers le « Réseau Caulerpes – Région Corse ». L'objectif fondamental de ce réseau, initié en 2003 par l'Office de l'Environnement de la Corse, est d'assurer, à l'échelle régionale, le meilleur niveau possible de surveillance des sites les plus exposés à une éventuelle invasion, grâce à :

- un volet « Alerte », qui repose sur la recherche passive de nouvelles colonies de *Caulerpa cylindracea*, à partir d'information venant spontanément des usagers de la mer
- un volet « Prospection », qui découle d'une recherche active, réalisée par les partenaires locaux du réseau, répartis sur l'ensemble du littoral insulaire (Garrido-Maestracci, 2007). Les résultats obtenus par ce réseau montrent que même si l'ensemble du littoral de la Corse n'a pas donné lieu à investigation, *Caulerpa cylindracea* est vraisemblablement présente partout. Néanmoins, la présence d'espèces marines allogènes en Corse ne saurait se limiter aux seules caulerpales. En effet, quelques signalisations ont déjà été faites concernant d'autres espèces et, en particulier au niveau de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia, des signalisations du cténaire *Mnemiopsis leidyi* et du crabe bleu *Callinectes sapidus* mais également au sein de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio où le poisson flûte *Fistularia commersonii*, espèce d'origine lessepsienne (espèces marines de mer rouge migrantes par le canal de Suez) a déjà fait l'objet de signalisations. La propagation de cette espèce dans les habitats côtiers peu profonds et le développement rapide de son abondance pourrait avoir des effets néfastes sur les communautés locales de poissons dont elle se nourrit. Elle pourrait également entrer en concurrence avec les espèces piscivores autochtones en exploitant plus rapidement les ressources locales. Enfin la présence du poisson-lapin à ventre strié, *Siganus rivulatus* est présumée en Corse depuis 2010. La propagation de cette espèce d'herbivore exotique peut entraîner une forte diminution de la biomasse algale, en éradiquant localement certaines algues comme les forêts de *Cystoseira spp.* Cette situation a conduit à étendre l'action du Réseau Caulerpes de la Région Corse à la recherche d'espèces envahissantes, dans le cadre d'un nouveau réseau de prévention et de lutte : le "Réseau Alien Corse". Ce réseau s'inspire de l'expérience menée ces dernières années en région P.A.C.A., mais également dans toute la Méditerranée pour assurer un suivi de l'évolution des différentes espèces allogènes.

L'OEC apporte son soutien à ce projet, dans les conditions fixées par la présente convention.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Le CRC – FFEISSM s'engage à réaliser l'opération intitulée « **Réseau Alien Corse** ».

Pour le CRC -FFEISSM :

Les cadres-relais de la F.F.E.S.S.M. s'engagent, dans le cadre du "Réseau Alien Corse", à :

- **Surveiller régulièrement** (ou recherche passive), dans la continuité de 2016 à 2024, une veille passive sera réalisée par les clubs de plongée volontaires sur les sites de plongée qui sont, de fait, faciles à surveiller parce qu'accessibles et visités régulièrement. C'est à ce niveau que les « cadres-relais » joueront à nouveau leur rôle d'informateur. Des **formations** à l'attention des moniteurs et des plongeurs seront organisées au sein des clubs volontaires identifiés. Concrètement, les « cadres-relais » proposeront une animation sur le fonctionnement du Réseau et son rôle, ainsi que sur les techniques de reconnaissance des espèces ciblées. Chaque club sera visité si possible au moins trois fois durant l'année (avant, pendant et après la saison estivale). Pour mener à bien cette sensibilisation, des **outils** (objets de communication / carnets de plongée / carnets naturalistes CROMIS) ont été développés. Deux **séminaires** sont également prévus.

- **Assurer le suivi du réseau** (e.g. participation aux réunions, gestion administrative et financière des opérations).
- **Développer la recherche passive** à travers, par exemple, la veille régulière réalisée par les clubs partenaires sur les sites de plongée fréquentés durant toute leur période d'activité, si possible tout au long de l'année civile.
- **Valider les éventuelles signalisations in situ** (e.g. mission de relais sur le terrain, selon la disponibilité des cadres-relais) ;
- **Accentuer les efforts** relatifs à la **communication**, la **formation**, l'**information** et la **sensibilisation** du public dans le cadre de manifestations diverses ou fédérales ;
- **Acquérir le matériel opérationnel complémentaire** (e.g. tablette immergeable, outils techniques, etc.) nécessaires à la conduite, par les cadres-relais, des missions de prospections potentielles ainsi que le matériel de communication nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions envisagées dans le cadre de la promotion du réseau.
- **Informier et sensibiliser le public dans le cadre d'activités diverses** : une présentation du « Réseau Alien Corse » sera effectuée par le CRC-FFECSM : à chaque Assemblée Générale Régionale et Départementale de la FFECSM (soit trois présentations par an, comme en 2023-2024), aux stages d'initiation à la biologie subaquatique, à toute autre manifestation fédérale ou non (sciences participatives). Le CRC-FFECSM participera également à toutes les réunions de pilotage « Réseau Alien Corse » auxquelles il sera convié.

Le CRC-FFECSM s'engage à produire un rapport d'activité final faisant état de leurs missions qu'ils remettront au service instructeur de l'OEC, le service Développement Durable de la Mer.

ARTICLE 2 : COUT ET FINANCEMENT DE L'OPERATION

Le **coût total prévisionnel** de l'opération s'élève à **14 000,00 €** (*quatorze mille euros*)

ARTICLE 3 : MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

L'opération a débuté le **01/01/2025**

L'opération devra s'achever au plus tard le **31/03/2026**,

La demande de liquidation devra intervenir au plus tard, le **30/04/2026**.

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera imputée sur les crédits/programme suivants :

611 011 76 68 – 14 000,00 €

Le versement s'effectuera dès signature de la convention, avec une avance de 50 % afin d'engager l'opération. Ce versement est subordonné à la présentation d'un rapport préliminaire faisant état des

opérations envisagées et des dépenses prévisionnelles, après validation par le service instructeur de l'O.E.C le service Développement durable de la Mer.

Le solde sera liquidé au terme de l'opération dans la limite des sommes fixées à l'article 4, sur production du rapport d'activité final intégrant les bilans financiers certifié par le Président et le Trésorier du CR-FFESMM. La liquidation du solde s'effectuera, dans l'ensemble des cas, après la validation technique du service instructeur de l'O.E.C (SDDM). Ce rapport devra faire état des résultats globaux de l'opération et devra donc être accompagné d'un état des dépenses réalisées.

Le versement s'effectuera dans la limite des crédits de paiement disponibles, au prorata de la dépense réellement effectuée, à l'ordre de :

CRC FFESM			
Société Générale SOGEFRPP			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	00253	00037260573	48
IBAN	FR76 3000 3002 5300 0372 6057 348		
BIC	SOGEFRPP		

Sur présentation des documents suivants :

- justificatifs de dépenses ;
- justificatifs comptables correspondants aux dépenses ;
- rapport final ;
- certificat de contrôle technique établi par le service technique de l'UAC.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Le CRC FFESM s'engage à faire systématiquement mention du partenariat avec l'UAC dans le cadre de son activité dans toute communication qu'ils seront amenés à réaliser (y compris par voie de presse et des médias).

ARTICLE 6 : CLAUSE DE REMBOURSEMENT

Dans l'hypothèse où l'opération ne se réaliserait pas en totalité, ou si l'une des clauses de la présente convention n'était pas respectée, il conviendra de reverser la subvention encaissée, partiellement ou en totalité, après contrôle et sur demande du service technique concerné.

A défaut de reversement spontané, un titre de recouvrement sera alors émis et devra être remboursé dans le délai d'un mois après réception.

Si tel n'est pas le cas, le bénéficiaire autorise à déduire de toute autre aide financière qui lui serait allouée par l'OEC le montant des sommes à rembourser et réclamé par le dit titre.

ARTICLE 7 : MODIFICATION

Toute modification de la présente convention se fera par voie d'avenant.

ARTICLE 8 : LITIGE ET DENONCIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, les litiges pourront être portés devant la juridiction compétente. Toutefois, les contractants s'efforceront de parvenir à une conciliation en recourant, le cas échéant, à un expert désigné par eux.

ARTICLE 9 : DATE D'EFFECTIVITE DE LA CONVENTION

La date d'effectivité de la convention correspond à la date du dernier signataire.

Fait en 2 exemplaires originaux à CORTI, le 19 juin 2025

Le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse  Guy ARMANET	La Directrice par intérim de l'Office de l'Environnement de la Corse Lydia Belgodere  Lydia BELGODERE
La Présidente de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins Directrice par interim Signé par Chantal MARGOUE Le 08/07/2025 Chantal MARGOUE  Signed with universign	

Annexe 2

Factures et justificatifs du CRC FFESSM pour la
période du 1 janvier 2025 au 31 mars 2026

Réseau Alien Corse

Factures du RAC CRC FFESSM



RÉSEAU ALIEN CORSE
RETA ALIEN CORSION

		date	N° index
Formations cadres relais	Frais déplacements	27/07/2025	159,64 €
	Hebergement stareso	31/07/2025	806,38 €
Seminaire moniteurs plongeurs FD cadres relais	Frais déplacements	09/11/2025	227,16 €
	Frais déplacements	09/11/2025	365,98 €
	Frais déplacements	09/11/2025	159,64 €
	Frais déplacements	09/11/2025	124,22 €
Anniversaire 10 ans ajaccio	Hebergement stareso	10/11/2025	3 628,69 €
Realisations supports Alien	Hebergement ajaccio	15/11/2025	
	Frais déplacements	15/11/2025	456,73 €
Déplacements pour supports Alien	Sammarcelli imprimeur	24/03/2026	6 169,20 €
	Frais déplacements	01/03/2026	52,48 €
Total			12 150,12 €

[illegible]



Recherches Sous-Marines et Océanographiques

FACTURE

N° : FAC00000987
Date : 31/07/2025
N° client : CLT00000903

Tél. : 06 86 22 32 61
Port. : 06 86 22 32 61
Email : stareso@stareso.corsica
Monsieur Michel MARENGO - Dirigeant

Reseau Alien Corse

Comité Régional Corse
Chez Chantale Margouet
res les grenadines BatC 115 rue du Capitaine Scarbonchi
20000 Ajaccio
France

Réf. : Buron Daniel

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Hébergement en pension institut scientifique						
Hébergement	8,00	nuit	58,81 €	0,00%	470,48 €	2,10%
Restauration	8,00	repas	24,08 €	0,00%	192,64 €	10,00%
Mise à disposition de matériels et services scientifiques	8,00		11,22 €	0,00%	89,76 €	20,00%
Autres services divers	0,00		0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%
Taxe de séjour	8,00	nuit	0,80 €	0,00%	6,40 €	0,00%
Sous-total					759,28 €	

Détail de la TVA				Total HT	759,28 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	47,10 €
Normale	89,76 €	20,00%	17,95 €	Total TTC 806,38 €	
Réduite	192,64 €	10,00%	19,26 €		
Exonérée	6,40 €	0,00%	0,00 €		
Réduite Corse	470,48 €	2,10%	9,88 €		

Règlement	Virement
Echéance(s)	806,38 € au 30/08/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
IBAN	FR76 1460 7000 7170 5216 9864 449
BIC	CCBPPFRPPMAR

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). - Paiement de la TVA d'après les débits.

[illegible]

Route de Calca
20245 GALERIA

APE 926C

200-10000290691

FRESH

NOM : CASTELLI-HENRY **Prénom :** CATHERINE

Marque Voiture: DACIA

CV Fiscaux:

Année: 2025-2026

[illegible]

[illegible]

Route de Calca
20245 GALERIA

N° Siret	
N° URSAFF	

40914858200011
20010000290691

APE 926C

NOTE DE FRAIS



NOM :	SERAFINI	Prénom : VIRGINIE
-------	----------	-------------------

Marque Voiture:PEUGEOT 208

CV Fiscaux:

Année: 2025

[illegible]



Recherches Sous-Marines et Océanographiques

FACTURE

N° : FAC00001064
Date : 10/11/2025
N° client : CLT00000903

Tél. : 06 86 22 32 61
Port. : 06 86 22 32 61
Email : stareso@stareso.corsica
Monsieur Michel MARENGO - Dirigeant

Reseau Alien Corse

Comité Régional Corse
Chez Chantale Margouet
res les grenadines BatC 115 rue du Capitaine Scarbonchi
20000 Ajaccio
FRANCE

Réf. : séjour du 7 au 9 novembre 2025

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Hébergement en pension institut scientifique						
Hébergement	36,00	nuit	58,81 €	0,00%	2 117,16 €	2,10%
Restauration	36,00	repas	24,08 €	0,00%	866,88 €	10,00%
Mise à disposition de matériels et services scientifiques	36,00		11,22 €	0,00%	403,92 €	20,00%
Autres services divers	0,00		0,00 €	0,00%	0,00 €	20,00%
Taxe de séjour	36,00	nuit	0,80 €	0,00%	28,80 €	0,00%
Sous-total					3 416,76 €	

Détail de la TVA				Total HT	3 416,76 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	211,93 €
Normale	403,92 €	20,00%	80,78 €	Total TTC	
Réduite	866,88 €	10,00%	86,69 €		
Exonérée	28,80 €	0,00%	0,00 €		
Réduite Corse	2 117,16 €	2,10%	44,46 €	3 628,69 €	

Règlement	Virement
Echéance(s)	3 628,69 € au 10/12/2025

Coordonnées bancaires	
Nom	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
IBAN	FR76 1460 7000 7170 5216 9864 449
BIC	CCBPPFRPPMAR

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-6, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). - Paiement de la TVA d'après les débits.



HOTEL CAMPO DELL'ORO

★★★★

Facture n°25035635/02 (du 15/11/2025)

M. Daniel BURON

Arrivée : 13/11/2025

Départ : 15/11/2025

Numéro de chambre : 417

Dossier :

Qté	Description	PU HT	PU TTC	HT	TTC	Tva
	jeudi 13 Novembre 2025					
1	CHAMBRE DOUBLE STANDARD	80,31	82,00	80,31	82,00	1
1	TAXE DE SÉJOUR	2,75	2,75	2,75	2,75	4
1	25035516 / RESTAURANT Dîner	28,64	31,50	28,64	31,50	
	vendredi 14 Novembre 2025					
1	CHAMBRE DOUBLE STANDARD	80,31	82,00	80,31	82,00	1
1	TAXE DE SÉJOUR	2,75	2,75	2,75	2,75	4
1	25035550 / PETIT-DEJEUNER	15,45	17,00	15,45	17,00	
1	25035622 / RESTAURANT Dîner	36,36	40,00	36,36	40,00	
	samedi 15 Novembre 2025					
1	25035634 / PETIT-DEJEUNER	15,45	17,00	15,45	17,00	

American Express



A000000025010901
AMERICAN EXPRESS
Le 15/11/25 à 09:57:19
HOTEL CAMPO DELL' OR
20000
AJACCIO
9490115292
-----9989
001559345805802
ARQC 3FDE8DC939D2B756
001 000001 95 X @
NO AUTO: 847432
MONTANT :

105,50 EUR

DEBIT
MERCİ
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Ht	Ttc
60,63	164,00
95,91	105,50
5,50	5,50

Total HT	262,04 €
Tva à 2,10 %	3,37
Tva à 10,00 %	9,59
Tva à 0,00 %	0,00

Total TTC 275,00 €

Arrhes	169,50
AMERICAN EXPRESS	105,50

Net à Payer 0,00 €

Plage du Ricanto - B.P. 60996 - 20700 AJACCIO CEDEX 9
+33 (0)4 95 22 32 41 - info@hotel-campodelloro.com - www.hotel-campodelloro.com
capital social de 274 408.00€ - RCS Ajaccio 047 120 167 - SIRET 047120 167 00011 - TVA intra FR85 047 120 167

Date	Lieu	Motif	Kms	Restaurant	Hôtel	Montant	libellé divers
		RESEAU ALIEN CORSE FFESSM					
14/11/2025	Ajaccio	Aniversaire réseau 10 ans	288		275,00 €		hotel, restaurant soir et pdj
13/11/2025	aller	Ajaccio					
15/11/2025	retour	Furiani					
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	456,73 €	0,00 €	275,00 €	0,00 €	
		KMS	288				
		TAUX	0,631 €				

Numéro	Date	N° client
FA012835	24/03/26	1883

Référence

RESEAU ALIEN CORSE CRC FFESSM				
-------------------------------	--	--	--	--

Facture

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Montant HT	*
70117	500 BROCHURES FT A5 - 88 PAGES QUADRI R°V° EN SPIRALES - PELLICULÉ	1,00	3 732,00		3 732,00	C7
70117	2 X 300 AFFICHES FT 50 X 70 QUADRI	1,00	561,00		561,00	C7
70117	1000 AUTOCOLLANTS FT 7 X 12 QUADRI	1,00	368,00		368,00	C7
70117	2 X 2 KAKÉMONOS FT 85 X 200 QUADRI	1,00	480,00		480,00	C7

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C7	5 141,00	20%	1 028,20	5 141,00	0,00		6 169,20	0,00	6 169,20
Total				5 141,00					
				Conditions de règlement :		le 24/03/26		Chèque	6 169,20

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de paiement anticipé application d'un escompte de 2 %.

En cas de retard de paiement, les pénalités seront calculées sur la base de 1 fois et demi le taux d'intérêt légal, par jour de retard.

En outre, une pénalité forfaitaire de 40 euros sera due au titre des frais de recouvrement.



Route de Calca
20245 GALERIA

20010000290691



CV Fiscaux:	6
-------------	---

Année: 2025-2026

Date	Lieu	Motif	Kms	Restaurant	Hôtel	Montant	libellé
16/01/2026	bastia	RESEAU ALIEN CORSE FFESSM					
janv-26	bastia	AR domicile imprimeur	20				
fev 2026	bastia	AR domicile imprimeur	20				
01/03/2026	bastia	AR domicile imprimeur	20				
SIGNATURE		TOTAL DES FRAIS	52,48 €		0,00 €	2,00 €	

ALIEN 2025-2026

Reglé intervenants	7000	14000
--------------------	------	-------

[illegible]

réglé intervenants ou facture

[illegible]



ATTESTATION

Je soussignée, Chantal MARGOUE, Présidente du Comité Régional Corse de la FFESSM, atteste que l'ensemble des factures figurant dans le compte rendu de Monsieur BURON Daniel, chargé de mission Alien FFESSM, ont été réglées et débitées du compte du comité.
Pour faire valoir ce que de droit.

A, Ajaccio le 31 mars 2026

La Trésorière

La Présidente du Comité

Présidente Chantal MARGOUE ; 115 rue du Capitaine François SCARBONCHI, Résidence les Grenadines
Bat C 20000 AJACCIO ; tel : 06 61 49 12 45

Mail: president@ffessm-corse.com - Site : www.ffessm-corse.com



Office de l'Environnement de la Corse M. le Président

Ajaccio le 31 mars 2026

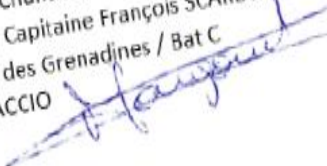
Monsieur,

Veillez trouver joins à ce courrier les rapports d'activités et financiers concernant l'opération « ALIEN 2025-2026 ».

Je vous remercie de bien vouloir procéder au paiement de la subvention correspondante soit un total de cinq mille cent cinquante euros et douze centimes (5150.12€).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente du Comité



COMITE REGIONAL CORSE
Présidente Chantal MARGOUE
115 rue du Capitaine François SCARBONCHI
Résidence des Grenadines / Bat C
20000 AJACCIO

Présidente Chantal MARGOUE ; 115 rue du Capitaine François SCARBONCHI, Résidence les Grenadines
Bat C 20000 AJACCIO ; tel : 06 61 49 12 45

Mail : president@ffessm-corse.com - Site : www.ffessm-corse.com